

Attention, suite à la publication de l'arrêté Abeilles du 20 novembre 2021, en période de floraison, les applications de produits fongicides doivent être réalisées dans le créneau horaire suivant : dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil. Au terme de la période transitoire prévue par l'arrêté, seules les spécialités comportant une autorisation spécifique, (étiquetage – AMM), pourront être appliquées en période de floraison aux horaires prévues dans l'arrêté. (plus d'informations sur le site internet de Terres Inovia).

Spécialité commerciale	Second nom commercial et générique (2)	Substances actives	Dose d'AMM			Nombre d'application maximum	DAR	DVP	Coût (€ HT/ha) RPD incluse	Mention d'avertissement (règlement PL)	Mention de danger (règlement CPL)	Délai de rentrée (DRE en-heures)
			Botrytis et sclerotinia (pourriture grise et sclerotinoïse)	Anthraxnose	Rouille							
AMISTAR	ORTIVA GOLD, ZOXIS, AZOXYSTAR	azoxystrobine 250 g/l	0,8	0,8	1	2 (3)(4)	35	5 m	22-27	H400-H410	6	
PICTOR ACTIVE	EDIALIS	pyradostrobine 250 g/l + boscalide 150 g/l	1	1		1 (6)	BBCH75	-	48	H302-H315-317-H400-H410	48	
PROSARO	PIANO	prothioconazole 125 g/l + tébuconazole 125 g/l		1 (1)	1 (1)	2 (3)	35	-	54	H315-H319-H361d-H410	6	
SCALA	TOUCAN	pyriméthamil 400 g/l	1,5 (1)	1,5 (1)		2	28	-	52	H412	6	
RHAPSODY	SERENADE ASO	Bacillus subtilis str. QST 713 14,1 g/l	8 (5)	8 (5)		6	1	-	-	-	-	
SUNORG PRO	CARAMBA STAR, METCOSTAR 90	métconazole 90 g/l	0,8	0,8	0,8	2	20	-	24-25	H319-H361d-H373-H411	24	

Efficacités

- Bonne efficacité
- Efficacité moyenne
- Efficacité insuffisante
- Non homologué pour cet usage
- Absence de référence

La réglementation sur les produits phytosanitaires évolue (retraits, délai de commercialisation, etc...). Pour en savoir plus, consulter WWW.terresinovia.fr

AMM : Autorisation de mise sur le marché
Règlement CLP (Classification labelling packaging) : règlement européen qui met en oeuvre les recommandations internationales du SGH (Système général harmonisé).
Avant tout mélange s'assurer du respect de la réglementation.

(1) homologué pour cet usage via le nouveau catalogue des usages. La firme ne couvre pas cette utilisation qui ne peut se faire que sous la responsabilité de l'utilisateur.

(2) Il existe d'autres produits génériques. Lisez attentivement l'étiquette car les données réglementaires peuvent être différentes (AMM, mentions de danger, etc..).

(3) Respecter un délai minimum de 14 jours entre deux applications.

(4) Une seule application par an pour sols drainés (>45 % d'argile).

(5) Dose maximale, 6 applications, 5 jours d'intervalle entre deux applications.

(6) Fractionnement possible en 2 applications à la dose maximale de 0,5 l/ha avec un intervalle minimum entre applications de 14 jours.

ZNT aquatique : 5 m pour tous les produits.